

# Projet de mandature 2016 – 2021

## « Agir pour l'artisanat de demain »

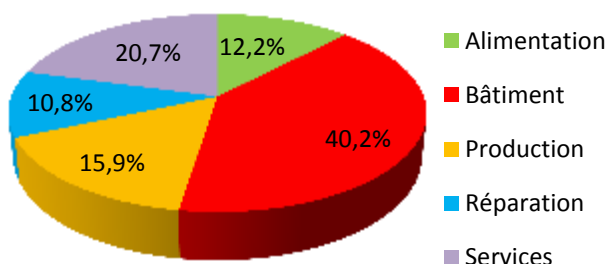
Ce Projet de mandature résulte de la volonté d'impulser des actions nouvelles et de maintenir et développer celles qui ont déjà fait leur preuve au service des 14 000 entreprises artisanales du département. Il a également l'objectif de préparer le futur et le renouvellement de notre secteur en sensibilisant les jeunes et leurs familles aux possibilités d'avenir que peuvent offrir les entreprises artisanales.

Une offre de services en faveur de 14 000 entreprises artisanales :



Dans un département dynamique par sa croissance démographique, par sa première place en matière de poids de l'emploi industriel sur l'emploi total et par son taux de chômage à 7 % (qui demeure enviable bien qu'en hausse ces dernières années), un artisanat dense et varié contribue au maillage du territoire.

Répartition de l'artisanat dans l'Ain au 31 décembre 2016



## Objectif n°1 : Des missions et services redéfinis face à de nouveaux enjeux

### Axe 1 : Assurer l'avenir du secteur par la formation de jeunes en apprentissage (alternance)

*Nous devons informer suffisamment tôt les jeunes qui feront l'artisanat de demain des possibilités que peut offrir notre secteur en matière de formation en alternance, de débouchés professionnels et d'opportunités d'être un jour à leur compte.*

↳ **Renforcement des actions de sensibilisation des jeunes, de leurs parents et du monde de l'éducation aux possibilités offertes par les entreprises artisanales avec 4 niveaux :**

- Sensibiliser les enfants aux métiers dès l'école primaire (CM1 et CM2) avec deux outils :
  - un module « artisanat » animé par des chefs d'entreprises dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires à développer et expérimenter dans dix communes la première année puis à étendre sur l'ensemble du département,
  - une plateforme de type l'outil en main, activités où une dizaine d'artisans expérimentés initient des jeunes volontaires âgés de 9 à 14 ans aux métiers de l'artisanat. Création et mise en place sur deux sites du département.
- Maintenir des actions d'information et d'orientation des jeunes dans les collèges et renforcer l'utilisation des stages découverte (stage de 5 jours maximum réalisé pendant les vacances scolaires à partir de 14 ans). L'objectif est de passer de 75 à 200 stages par an à partir de 2018.
- Intervenir dans les lycées « dits » classiques et développer l'utilisation des stages découverte pour les élèves de seconde générale.
- Mettre en place de premières passerelles avec l'Université en travaillant avec d'autres acteurs dont la CCI de l'Ain.

↳ **Développement de l'apprentissage :**

Après une forte croissance du nombre d'apprentis de 1996 à 2012, celui-ci diminue depuis 4 ans et ce malgré les efforts que nous réalisons avec d'autres partenaires pour sensibiliser les entreprises au recrutement d'apprentis. Nous avons identifié plusieurs causes : conjoncture économique, contraintes réglementaires, adaptation des maîtres d'apprentissage aux nouvelles générations dites Y ou Z, fluctuation des aides et coût des apprentis. Des améliorations doivent venir de l'Etat et de la Région et nous devons jouer notre rôle en sensibilisant et préparant les entreprises à accueillir des jeunes.

Notre objectif est une augmentation sensible et régulière sur 5 années du nombre d'apprentis en maintenant une attention aux jeunes en situation de handicap.

### Axe 2 : Développer la compétence et les savoirs faire des chefs d'entreprises, conjoints et salariés.

*Nous devons inciter les entreprises artisanales à mieux utiliser notre offre de formation pour s'adapter aux enjeux de demain.*

↳ **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain propose une offre de formation avec deux grands volets :**

- Le perfectionnement :
  - Optimiser les formations transversales,
  - Développer les formations techniques en partenariat avec des organisations professionnelles,

- La préparation du diplôme :
  - Renforcer la préparation de l'ADEA : Assistant de dirigeant d'entreprise artisanale (niveau 4) et du Brevet de Maîtrise (niveau 3).

L'objectif est de mieux répondre aux besoins des professionnels artisans avec une offre de qualité et d'en optimiser la gestion.

*La structuration et le suivi de ces deux axes seront assurés par la commission formation professionnelle initiale et continue qui travaille en liaison avec la commission régionale et les partenaires locaux.*

### **Axe 3 : Contribuer au développement de la compétitivité des entreprises**

***Nous devons apporter aux entreprises artisanales, quel que soit leur taille ou leur secteur d'activité, une offre de services adaptée à leurs besoins avec un accent fort sur l'innovation.***

**↳ Renforcement ou redéploiement d'actions au service du développement des entreprises avec 5 thématiques :**

- Accompagner les entreprises artisanales à offrir leurs produits et services à une clientèle de touristes et de visiteurs :
  - Mettre en place une Cité du goût et des saveurs au service des artisans des métiers de bouche,
  - Accompagner individuellement ou collectivement des entreprises notamment dans les secteurs des métiers de bouche, des métiers d'art et des soins à la personne souhaitant accueillir des touristes.
- Développer le recours à l'innovation technologique, sociale ou commerciale :
  - Continuer à accompagner des projets d'innovation et en assurer la promotion notamment par le concours Artinov,
  - Mettre en place des expérimentations de groupements trouvant des clients par le recours à une plateforme numérique,
  - Contribuer à l'utilisation de lieux de coopération comme les Fablab ou les espaces de coworking.
- Structurer un soutien à l'export ciblé :
  - Accompagner les premiers pas à l'export des entreprises artisanales,
  - Informer et accompagner les entreprises travaillant en Suisse,
  - Etablir des partenariats pour d'autres missions ou actions à l'export.
- Développer le soutien aux artisans d'art :
  - Accompagner l'association des Artisans d'art de l'Ain et contribuer à la réussite des événements qu'elle organise,
  - Participer aux actions régionales et nationales en faveur des Métiers d'art,
  - Continuer à travailler avec l'association des Meilleurs Ouvriers de France.
- Soutenir des actions en faveur du développement durable et de l'environnement :
  - Continuer à fédérer les répar'acteurs,
  - Soutenir les circuits courts et de proximité par le dispositif AGRILocal,
  - Lutter contre le gaspillage alimentaire.

## **Axe 4 : Favoriser la création et la reprise d'entreprises pérennes**

***Nous devons proposer à chaque futur créateur ou repreneur un mode de préparation adapté à ses besoins et à l'envergure de son projet.***

- Préparer des futurs créateurs et repreneurs d'entreprises :
  - Maintenir un Stage Préparatoire à l'installation renforcé par des modules complémentaires afin d'apporter à chaque porteur de projet des outils prévisionnels et d'approche du marché personnalisés,
  - Maintenir une formation spécifique aux repreneurs d'entreprises.
- Accompagner le développement des micro-entrepreneurs : ils représentent maintenant le quart du nombre des entreprises artisanales, il est nécessaire d'identifier ceux qui ont un projet de développement et de les accompagner à le mettre en œuvre.

*La structuration et le suivi de ces deux axes seront assurés par la commission du développement économique et territorial, par la commission des métiers d'art et par le groupe de travail alimentation.*

## **Objectif n° 2 : Des actions structurantes pour amplifier les actions et favoriser leur réussite**

### **Axe 1 : Développer des partenariats**

***La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain agit dans un environnement où interviennent de nombreux acteurs avec lesquels nous pouvons mettre en œuvre des partenariats « gagnant-gagnant ».***

- Renforcer les partenariats avec les collectivités territoriales :
  - Avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'interlocuteur est notre chambre régionale auprès de laquelle nous apporterons nos idées, par exemple la mise en place d'un fonds d'avances remboursables dédié à l'artisanat et d'un contrat d'objectifs,
  - Avec le Conseil Départemental de l'Ain, nous agissons sur le même territoire et nous travaillerons ensemble sur des objectifs communs, l'aide à l'orientation des collégiens, le développement du tourisme, la contribution à l'aménagement du territoire et à l'insertion sont les premiers dossiers sur lesquels nous intervenons,
  - Avec les intercommunalités, notre Chambre avait peu de partenariats ; nous rencontrerons leurs représentants avec la volonté d'établir des partenariats sur les quatre axes du point 1.
- Renforcer et mettre en place des partenariats avec les organisations professionnelles :
  - Pour la participation à la valorisation de l'artisanat notamment dans le cadre de salons (Bugey expo, salon Habitat et Gastronomie) et en respectant une équité sur l'ensemble des territoires,
  - Pour la promotion de formations ou la mise en place de formations en commun,
  - Pour l'organisation de réunions thématiques sectorielles destinées aux entreprises artisanales,
  - Pour la mise en place de services nouveaux à destination des artisans...,
  - Pour contribuer à renforcer les organisations professionnelles, véritables acteurs de terrain.

- Renforcer et mettre en place des partenariats privés et avec d'autres organismes :
  - Maintenir, faire évoluer et suivre les partenariats existants,
  - Etablir de nouveaux partenariats notamment dans le cadre des nouveaux projets de la Chambre.

## **Axe 2 : Renforcer la communication sur les actions de la CMA et la présence sur le terrain**

***Nous devons améliorer la visibilité de la Chambre auprès des entreprises artisanales et des partenaires.***

- Mettre en place un poste de chargé de développement et de relations extérieures avec des missions redéfinies,
- Etre présent sur les réseaux sociaux et mettre en place des liaisons avec les autres moyens de communication de la chambre (Magazine, site internet...),
- Organiser des « campagnes de terrain » :
  - Ponctuelles, par exemple lors du développement de projets territoriaux ou ciblés sur un secteur d'activité,
  - Régulières, par exemple pour accompagner les micro-entrepreneurs vers un premier développement ou faire connaître notre offre de services aux dispensés de SPI.

## **Axe 3 : Mobiliser des ressources pour l'action auprès des entreprises par la réalisation d'économies sur les frais de fonctionnement**

***La diminution des ressources de la Chambre est réelle, les obligations régaliennes sont fortes et nous devons déployer une offre de services de qualité en réponse aux attentes des entreprises artisanales de l'Ain.***

- Mutualiser des fonctions support au niveau régional :
  - Communication,
  - Informatique,
  - Autres marchés.
- Réaliser des économies propres au fonctionnement de la CMA :
  - Maintenir un coût de fonctionnement du bâtiment raisonnable,
  - Alléger le coût des fonctions support notamment en liaison avec le travail réalisé au niveau régional,
  - Arrêter la Certification qualité tout en maintenant une politique qualité mettant notamment en place des indicateurs permettant le suivi des axes du projet de mandature, le suivi des actions de la Chambre et permettant d'améliorer le fonctionnement et les services offerts.
- Rechercher des financements nouveaux afin d'être plus efficient,
- Optimiser le fonctionnement des services notamment en regroupant les missions économiques en faveur de la création d'entreprise et du développement,

- Mettre en place un plan de formation des salariés en lien direct avec les actions en fonction des besoins d'adaptation et de collaboration,
- Veiller à un dialogue social de qualité.

*La structuration et le suivi de ces trois axes seront assurés par le bureau en liaison avec les commissions compétentes en fonction des thèmes abordés.*

#### **Axe 4 : Enrichir d'informations externes et internes notre fichier Répertoire des Métiers**

***Un Répertoire des Métiers à jour et enrichi d'informations liées aux actions réalisées en faveur des entreprises et de leurs besoins exprimés est un outil indispensable pour offrir des prestations de qualité.***

- Mettre à jour le Répertoire des Métiers en recherchant des informations sur les entreprises dont les courriers reviennent avec la mention « N'habite pas à l'adresse indiquée »...
- Enrichir le Répertoire des Métiers par des croisements de fichiers avec :
  - Les services fiscaux pour le versement de la TFCMA,
  - L'URSSAF pour la cotisation des micro-entrepreneurs,
  - L'obtention une fois par an du nombre de salariés de chaque entreprise serait un plus...
- Enrichir le logiciel de Gestion des Relations Clients de manière encore plus complète :
  - En notant les accompagnements réalisés et les besoins exprimés par les entreprises,
  - En « segmentant » les entreprises de manière mieux adaptée à nos accompagnements.

*La structuration et le suivi de cet axe seront assurés par la commission des affaires générales.*

**Ce projet de mandature ne répertorie pas la totalité de nos actions, il apporte un éclairage sur les enjeux prioritaires auxquels la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain s'attachera en priorité. Sa réussite nécessitera l'engagement de tous, élus, membres associés, salariés de la CMA. Il associera de nombreux partenaires avec lesquels nous partagerons des objectifs communs. Son avancée fera l'objet d'un suivi régulier et sera présentée au cours de chaque assemblée générale de printemps.**

Ce document a été approuvé par l'Assemblée Générale de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain du 19 juin 2017.

Le Président,  
**Vincent GAUD**

